

#### 4.020 Seuils quantitatifs pour les catégories et critères applicables aux écosystèmes menacés

SOULIGNANT le rôle de premier plan que joue l'UICN dans l'élaboration et l'établissement des normes mondiales pour l'évaluation de la biodiversité ;

RECONNAISSANT le succès et l'application généralisée des *Catégories et Critères de l'UICN pour la Liste rouge*, aux niveaux national, régional et mondial ;

RECONNAISSANT l'impact politique des données résumées dans la Liste rouge de l'UICN des espèces menacées sur les processus mondiaux tels que la Convention sur la diversité biologique (CDB) et les *Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD)*, ainsi que sur les politiques nationales et régionales ;

APPRÉCIANT les efforts menés par la Commission de la gestion des écosystèmes (CGE) de l'UICN pour élaborer des indicateurs de l'état des écosystèmes ;

RECONNAISSANT les efforts en cours dans le monde pour classer, relever et évaluer la répartition et l'état des écosystèmes, ainsi que la disponibilité accrue des données et de la technologie requises, du niveau mondial au niveau local ;

CONSIDÉRANT les conclusions de l'Évaluation des écosystèmes en début de millénaire, selon lesquelles « Au cours des 50 dernières années, l'homme a modifié la structure et le fonctionnement des écosystèmes plus rapidement et profondément qu'à toute autre période comparable de l'histoire de l'humanité... Cela a entraîné une perte substantielle et largement irréversible de la diversité de la vie sur la Terre ... » ;

CONSIDÉRANT ÉGALEMENT la nécessité de disposer d'un processus normalisé d'évaluation du degré de menace et du risque au niveau de l'écosystème ;

CONSCIENT que l'identification systématique des priorités de la conservation permet d'améliorer l'investissement de ressources financières ;

PRÉOCCUPÉ de ce que le fonctionnement et l'étendue des écosystèmes risquent d'être affectés par les changements climatiques au cours des prochaines décennies, ainsi que par d'autres vecteurs importants du changement de la biodiversité ;

SACHANT que le bien-être humain est, en fin de compte, tributaire des services fournis par des écosystèmes fonctionnels ; et

SE FÉLICITANT de l'engagement des nations du monde entier à assurer une forte réduction du rythme de perte de la biodiversité, du niveau mondial au niveau local ;

**Le Congrès mondial de la nature, réuni du 5 au 14 octobre 2008 à Barcelone, Espagne, pour sa 4e Session propose les orientations suivantes pour l'application du *Programme de l'UICN 2009-2012* :**

PRIE la Directrice générale, en consultation avec les Commissions et les membres de l'UICN, d'engager un processus de consultation pour l'élaboration, la mise en oeuvre et le suivi d'une norme mondiale pour l'évaluation de l'état des écosystèmes, applicable aux niveaux local, régional et mondial, en vue de la soumettre à une prochaine session du Congrès mondial de la nature pour adoption.

L'État membre États-Unis et les organismes gouvernementaux des États-Unis se sont abstenus lors du vote de cette motion.